

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous avez choisi de passer vos vacances dans un camping naturiste.

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping. Le camping favorise la pratique d'un naturisme sain, familial et naturel. Le camping se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. L'accueil des personnes seules est soumis à l'autorisation préalable de la direction. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Jusqu'à 12 ans, ils doivent être accompagnés dans nos espaces aquatiques. Nous n'acceptons pas les piercings sur le sexe, de même que toute connotation sexuelle par le comportement, l'apparence, les accessoires ou la tenue vestimentaire. Nous nous réservons le droit de refuser ou d'exclure toute personne dont le comportement serait en désaccord avec nos critères naturistes. Les éventuelles exclusions ne peuvent donner lieu à aucun dédommagement. Ce règlement est complété par le document « Le Naturisme au Sérignan Plage Nature » consultable dans l'onglet « Infos Pratiques » de notre site internet : www.leserignannature.com

RÉSERVATION

Une réservation par courrier, téléphonique ou en ligne ne devient effective qu'après encaissement de votre acompte de 25% + 30€ de frais de réservation (ou le solde du séjour si vous réservez moins de 30 jours avant la date d'arrivée). La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel.

Vous ne pouvez en aucun cas ni sous-louer ni céder votre réservation, sans le consentement préalable du camping.

Vous recevrez une confirmation écrite (par e-mail ou par courrier) en cas d'acceptation de votre réservation. Le camping est libre d'accepter ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

EMPLACEMENT

Le forfait de base pour la location d'un emplacement comprend l'emplacement pour tente, caravane ou camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures du camping, l'électricité (10 ampères) et 1 seul véhicule.

Les emplacements peuvent accueillir 6 personnes au maximum quel que soit leur âge.

LOCATION

Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 7 places, selon le type de locatif, et 1 seul véhicule.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Les tentes supplémentaires ne sont pas autorisées. Toutes les locations sont non-fumeur.

ATTRIBUTION DU NUMÉRO

Le fait d'émettre une ou plusieurs préférences lors de votre demande ne donne aucune garantie sur l'emplacement ou l'hébergement attribué et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation, le numéro attribué ne sera connu que le jour de votre arrivée au camping.

RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Emplacement et Location : Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant votre arrivée quel que soit votre mode de règlement. A défaut du règlement du solde dans ce délai, votre réservation sera annulée et les sommes déjà versées seront conservées par la SAS Amat & Cie.

Nous acceptons les modes de paiement suivants : chèques français, Chèques Vacances papier ou Connect (ces 3 modes de paiement sont NOMINATIFS, le titulaire devra participer au séjour), cartes bancaires (VISA ou MasterCard), virement bancaire ou espèces à l'exclusion des mandats.

ANNULATION ET MODIFICATION

1. Modification de réservation :

Le Client peut demander la modification de son séjour (dates et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) au plus tard 30 jours avant sa date d'arrivée, dans la mesure des disponibilités et possibilités.

- Toute demande **d'augmentation de la durée** de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

- Toute demande **d'annulation partielle** ou de **diminution de la durée** de votre séjour sera soumise à conditions*.

* Le camping se réserve le droit de refuser toute modification de dates de séjour si le nombre de nuits annulées est inférieur à 7 nuits consécutives et/ou si le nombre de nuits du séjour que vous souhaitez conserver est inférieur à 7 nuits. – Dans le cas d'un refus par le camping, cette annulation partielle peut, sous conditions, être prise en charge par l'Assurance Annulation si souscrite.

Toute demande de **report de séjour** est considérée comme une annulation

soumise aux modalités d'annulation. (cf chapitre Annulation).

A défaut de modification possible, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation. (cf chapitre Annulation).

- **Report de la date d'arrivée** : En l'absence de message écrit de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'emplacement / la location sera remis à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation, sans possibilité de report ni de remboursement, même partiel.

Dans le cas d'un retard dont le camping est informé, nous nous réservons la possibilité de relouer l'emplacement durant les nuits où vous ne serez pas présents sans remboursement, même partiel.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Fermeture des frontières par décision administrative.
- Fermeture administrative du camping.
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping.

Un avoir, valable deux ans d'un montant correspondant aux nuits non consommées, déduction faite du coût de l'assurance annulation si souscrite, sera émis par le camping. Si le client refuse cet avoir, il sera remboursé du montant correspondant, sur demande. En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un avoir.

3. Annulation du fait du village

En cas d'annulation du fait du village, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du client

Toute annulation d'une réservation avec ou sans assurance doit être effectuée par écrit (lettre ou e-mail) auprès du camping.

A. sans souscription à l'assurance annulation :

Pour l'une des trois raisons mentionnées ci-dessus au paragraphe 2.

Un avoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de cet avoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

Pour toutes les autres raisons :

• Cas 1 - Jusqu'à 16 jours avant le début de séjour :

L'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le camping au titre de frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées. Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un avoir d'une valeur supérieure à l'acompte : l'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le camping au titre de frais d'annulation. Un nouvel avoir, non remboursable, d'une validité de 2 ans et correspondant au montant initial (déduction faite des 25% d'acompte) vous sera remis et ne sera utilisable que dans le camping où il a été émis. Le reste des sommes versées autres que l'avoir sera remboursé.

• Cas 2 - entre J-15 et J-8 avant le début du séjour :

Une somme de 50% du montant total du séjour sera conservée par le camping au titre des frais d'annulation. Un avoir sera émis d'un montant correspondant aux sommes versées, déduction faite des frais d'annulation. Cet avoir avec validité de 2 ans, non remboursable et non cessible, ne pourra être utilisé que dans le camping où il a été émis.

• Cas 3 - entre J-7 et J-0 avant le début du séjour :

La totalité des sommes versées, soit la totalité du montant du séjour est conservée par le camping. Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour tous les cas de remboursement :

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier. Dans ce cas, un avoir non remboursable d'une durée de validité de 2 ans, utilisable dans le camping où le séjour a été annulé, sera établi du montant des sommes versées en Chèque Vacances, déduction faite éventuellement de l'acompte et/ou de la cotisation d'assurance selon les conditions indiquées ci-dessus.

En cas de non présentation du client le jour d'arrivée mentionné sur le contrat et sans en avoir informé le camping par courrier ou par e-mail au préalable, la réservation sera considérée comme annulée par le client et les sommes versées seront conservées en intégralité à titre de frais d'annulation par le camping. Celui-ci se réserve donc le droit de proposer à nouveau l'hébergement ou l'emplacement à la location.

B. avec une souscription à l'assurance annulation :

Les sommes versées sont couvertes par les garanties selon les conditions générales d'assurance. Si votre motif d'annulation n'est pas couvert ou si le dossier est refusé par l'assurance annulation, les conditions générales de vente du paragraphe 4.A. sont applicables et le coût de l'assurance annulation sera déduit des sommes versées en cas d'annulation.

ASSURANCE ANNULATION GRITCHEN/CAMPEZ COUVERT

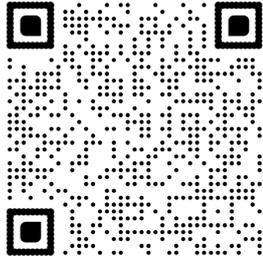
Supplémentaire et facultative

L'Assurance Annulation doit être souscrite lors de la réservation

Extrait des garanties couvertes :

- Frais d'annulation ou de modification
- Arrivée tardive
- Frais d'interruption de séjour
- Véhicule de remplacement
- Oubli d'un objet personnel dans l'hébergement (remboursement des frais d'envoi)

Voir les [conditions générales d'assurance](#) pour le détail des garanties, conditions, franchises et exclusions



L'assuré doit IMPÉRATIVEMENT avertir par courrier ou e-mail le camping et [Gritchen Tolède et Associés](#) de tout sinistre de nature à entraîner une prise en charge dans les 5 jours ouvrés (délai ramené à deux jours ouvrés en cas de vol).

VOTRE SÉJOUR

Arrivée :

La réception est ouverte de 9 heures à 19 heures.

L'emplacement de camping peut être occupé à partir de 12 heures.

L'hébergement locatif peut être occupé à partir de 17 heures. Le jour de votre arrivée, une fiche d'inventaire à vérifier sous 24 heures vous sera remise. Toute réclamation formulée après ce délai ne sera pas prise en compte.

Seules les personnes inscrites au moment de la réservation pourront séjourner dans l'établissement.

Pendant votre séjour :

Il appartient au client de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Les espaces aquatiques sont réservés à la clientèle qui séjourne au camping. L'espace Balnéo est réservé aux personnes de 16 ans et plus et n'est pas naturiste l'après-midi.

Départ :

L'emplacement doit être libéré avant midi.

L'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. La location que vous quittez fait l'objet d'une vérification des lieux. La location doit être libérée en parfait état de propreté et sans matériel manquant ou dégradé. Dans le cas contraire, des frais de remise en état vous seront facturés. Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée avant votre départ, un forfait nettoyage de 80 € vous sera demandé.

Pour tout départ retardé, une journée au prix de la nuit en vigueur pourra vous être facturée.

INVITES ET VISITEURS

Les invités doivent être signalés à la réception. Ils ne pourront pas accéder aux infrastructures aquatiques ni aux clubs enfants. Les invités et visiteurs sont interdits en dehors des horaires d'ouverture de la réception (9h-19h).

Leur véhicule devra stationner à l'extérieur du camping.

Seules les personnes inscrites au moment de la réservation pourront séjourner dans le camping et utiliser les infrastructures.

ANIMAUX

Les animaux sont interdits dans les locations, les quartiers Clos de Ferrand et Clos de la Grangette. **Il n'est pas possible** de séjourner avec plus de 2 animaux sur le même emplacement. Vous devrez présenter le carnet de vaccination de votre animal domestique. La vaccination antirabique et le tatouage ou la puce sont obligatoires. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. Les chiens doivent être tenus en laisse à tout moment sur le camping y compris sur l'emplacement. Le propriétaire de l'animal s'engage à ce que celui-ci ne perturbe en rien la quiétude des lieux. Il va de soi que les animaux devront être sortis à l'extérieur du camping pour leurs besoins.

RÉSERVATION SUR PLACE EN 2025 POUR 2026 AVEC RÈGLEMENT D'ACOMPTE

(Conditions de ces réservations disponibles à la réception lors de votre séjour.) L'envoi des confirmations définitives des séjours réservés avec 1 an d'avance se fera durant le mois d'octobre 2025. Vous disposerez d'un délai de 48h (après édition du mail de confirmation ou du courrier si vous n'avez pas d'adresse e-mail) pour renoncer SANS FRAIS et SANS CONDITIONS à votre réservation pour la saison 2026 et ainsi obtenir le remboursement INTEGRAL de votre acompte. Attention toutefois, si tout ou partie de cet acompte provient d'un avoir, le remboursement éventuel interviendra selon les conditions fixées par l'avoir initial. (Cette annulation devra nous parvenir par courrier ou e-mail).

VEHICULE ET PARKING VISITEURS

Un seul véhicule est autorisé à accéder au camping par séjour ; celui-ci devra être stationné sur l'emplacement ou pour un séjour en location sur une place de parking dédiée.

Les clients disposant d'un ou de plusieurs véhicules supplémentaires (y compris les remorques) devront les stationner à l'extérieur du camping.

Un parking visiteurs PAYANT est à disposition pour 15€/nuit (forfait sur demande à la réception).

Pour les Bungalow Botanique et Dune nature un second véhicule pourra stationner gratuitement sur le parking visiteurs.

LITIGES

Dans le cadre d'un litige avec notre établissement et si notre réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de contacter France 4 Naturisme SARL - 120, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Après un délai d'un mois, vous pouvez également saisir le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice. Pour ce faire, vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant www.cm2c.net ou envoyer un dossier par courrier : CM2C - 14 rue saint Jean - 75017 PARIS.

RESPONSABILITÉ DU CAMPING

Le client reconnaît expressément que le camping ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leur brochure ou leur site Internet, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur les sites internet sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif.

Il peut advenir que certaines activités et installations proposées et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, tels que définis par les tribunaux français.